

Ce document présente un résumé des offres d'assurances ULM disponibles. Il ne constitue pas un formulaire de demande d'assurance.
Pour obtenir des informations détaillées sur ces produits, veuillez consulter la documentation précontractuelle et contractuelle,
disponible sur notre site www.aiscale.fr ou en nous contactant par e-mail à l'adresse : farulm@saam-assurance.com

LES ASSURANCES ATTACHEES AUX PILOTES :

RESPONSABILITE CIVILE (RC) Utilisateur

Cette garantie, attachée au pilote, fonctionne quel que soit l'ULM piloté, pour tous les dommages occasionnés aux tiers extérieurs à l'appareil et aux passagers pour les assurances en biplace.

Les ULM pilotés doivent tous être immatriculés en France uniquement

Les primes ci-dessous sont valables quelle que soit la classe d'ULM (de la classe I à VI) et quels que soient les usages.

RC Utilisateur Monoplace RC en stationnement	64€/an	Limite de garantie de : 2 500 000 EUR par sinistre, conforme au règlement communautaire (CE) n° 785/2004 du 21 Avril 2004, y compris extension AVN 52 E.
RC Utilisateur Biplace	360€/an	Limite de garantie de : 2 500 000 EUR par sinistre, y compris 160.000 EUR au titre de la RC admise par passager . conforme au règlement communautaire (CE) n° 785/2004 du 21 Avril 2004, y compris extension AVN 52 E.
RC Utilisateur Instructeur	324€/an	Limite de garantie de : 2 500 000 EUR par sinistre, y compris 160.000 EUR au titre de la RC admise par passager . Conforme au règlement communautaire (CE) n° 785/2004 du 21 Avril 2004, y compris extension AVN 52 E.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA)

La garantie Individuelle Accident Pilote du contrat FIDELIDADE est une assurance couvrant les dommages corporels du pilote. Cette assurance est optionnelle mais fortement recommandée. En effet les assurances personnelles du quotidien ne couvrent pas (ou peu souvent) le risque aérien. Si le capital proposé de « base » est insuffisant, nous vous proposons de la compléter avec une IA complémentaire (voir § I.A pilote complémentaire).

La garantie Individuelle Accident Passager est également une assurance corporelle pour le passager. Elle vient en complément de la garantie RC admise présente dans la RC biplace, ou à défaut, si la responsabilité du pilote ne serait pas engagée. Celle-ci est aussi optionnelle mais fortement recommandée.

Individuelle Accident (IA) Pilote	40€/an	Couvre les dommages corporels que le pilote pourrait subir en cas d'accidents d'ULM : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capital décès ou invalidité de 16 000 € ➤ Frais médicaux à concurrence de 2 500 € (après paiement Sécurité sociale et mutuelle) ➤ Indemnités journalières de 30€/jour pendant 300 jours avec franchise de 15 jours.
Individuelle Accident (IA) Passager	40€/an	Couvre les dommages corporels que le passager pourrait subir en cas d'accidents d'ULM : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capital décès ou invalidité de 16 000 EUR ➤ Frais médicaux à concurrence de 2 500 € (après paiement Sécurité sociale et mutuelle) ➤ Indemnités journalières de 30€/jour pendant 300 jours avec franchise de 15 jours.

AISCALE

940 Route des PELERINS - 33490 VERDELAIS - France
Courtage d'assurance - SARL au capital variable de 1000€ - SIREN 529 587 313 – RCS BORDEAUX – N° orias 11 059 906 – www.orias.fr
AISCALE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société AISCALE.

SAAM VERSPIEREN GROUP

60, rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 PARIS - France
Courtage d'assurance – SAS au capital de 139 261,77 € - SIREN 572 031 870 – RCS PARIS – N° Orias : 07003050 – www.orias.fr.
SAAM ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SAAM.

INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE complémentaire* :



Cette assurance couvre les dommages corporels du pilote. Par extension, l'Assuré bénéficie également des garanties du contrat lorsqu'au moment de l'accident, il est passager de l'ULM. Les garanties du contrat sont également étendues aux accidents de la vie privée.

Le contrat proposé est indépendant des autres garanties.

Le capital en cas de décès ou invalidité varie de 30.000€ à 250.000€ : quelques exemples de tarifs annuels :

Capital Décès/Invalidité	30.000€	50.000€	80.000€	100.000€	150.000€	200.000€
Usage privé	154€	250€	394€	490€	729€	969€

*contrat TOKIO MARINE HCC – nous contacter pour obtenir les conditions complètes

Cette garantie peut être souscrite directement en ligne sur le site <https://saam-assurance.com/devis/souscription-en-ligne-individuelle-accident-aeronautique/>

LA PROTECTION JURIDIQUE :

Pour défendre vos intérêts ou tout simplement faire un recours si vous avez subi un préjudice, nous proposons aux pilotes d'aéronefs une garantie de Protection Juridique complète et adaptée au loisir aérien. Il existe également une option « vie privée »



VIE AERONAUTIQUE : 26€/an ou VIE AERO + option Vie privée : 46.82€/an

Elle fonctionne que vous soyez :

- pilotes d'aéronefs, propriétaires ou pratiquants d'ULM
- instructeurs
- Les élèves pilotes ou stagiaires

Les domaines d'intervention* :

- La prévention et l'information juridique
- La recherche d'une solution amiable
- La défense judiciaire
- L'exécution et le suivi

* contrat COVEA protection juridique – nous contacter pour obtenir les conditions complètes

AISCALE

940 Route des PELERINS - 33490 VERDELAIS - France
Courtage d'assurance - SARL au capital variable de 1000€ - SIREN 529 587 313 – RCS BORDEAUX – N° orias 11 059 906 – www.orias.fr
AISCALE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société AISCALE.

SAAM VERSPIEREN GROUP

60, rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 PARIS - France
Courtage d'assurance – SAS au capital de 139 261,77 €- SIREN 572 031 870 – RCS PARIS – N° Orias : 07003050 – www.orias.fr.
SAAM ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SAAM.

LES ASSURANCES ATTACHEES AUX ULMs :

RESPONSABILITE CIVILE (RC) Aéronef

Cette garantie, attachée à l'ULM, fonctionne quel que soit le pilote-élève-instructeur aux commandes de l'appareil, pour tous les dommages occasionnés aux tiers extérieurs à l'appareil ainsi qu'aux passagers pour les assurances en biplace.

Les primes ci-dessous sont valables quelle que soit la classe d'ULM (de la classe I à VI) et quels que soient les usages.

RC Aéronef Monoplace	345€/an	Limite de garantie de : 2 500 000 EUR par sinistre, Conforme au règlement communautaire (CE) n° 785/2004 du 21 Avril 2004, y compris extension AVN 52 E.
RC Aéronef Biplace	699€/an	Limite de garantie de : 2 500 000 EUR par sinistre, y compris 160.000 EUR au titre de la RC Admise par passager . Conforme au règlement communautaire (CE) n° 785/2004 du 21 Avril 2004, y compris extension AVN 52 E.

INDIVIDUELLE ACCIDENT A LA PLACE (IA)

La garantie Individuelle Accident à la place Pilote du contrat FIDELIDADE est une assurance couvrant les dommages corporels du pilote (commandant de bord) de l'appareil. Cette assurance est optionnelle mais fortement recommandée. En effet les assurances personnelles du quotidien ne couvrent pas (ou peu souvent) le risque aérien. Si le capital proposé de « base » est insuffisant, chaque pilote peut individuellement souscrire une assurance complémentaire (voir § I.A complémentaire)

La garantie Individuelle Accident Place Passager, est également une assurance corporelle pour le passager. Elle vient en complément de la garantie RC admise souscrite ou à défaut si la responsabilité du pilote ne serait pas engagée. Celle-ci aussi est optionnelle mais fortement recommandée.

Individuelle Accident (IA) place pilote	70€/an	Couvre les dommages corporels que le pilote pourrait subir en cas d'accidents d'ULM : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Capital décès ou invalidité de 16 000 € ➢ Frais médicaux à concurrence de 2 500 € (après paiement Sécurité sociale et mutuelle) ➢ Indemnités journalières de 30€/jour pendant 300 jours avec franchise de 15 jours.
Individuelle Accident (IA) place Passager	70€/an	Couvre les dommages corporels que le passager pourrait subir en cas d'accidents d'ULM : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Capital décès ou invalidité de 16 000 EUR ➢ Frais médicaux à concurrence de 2 500€ (après paiement Sécurité sociale et mutuelle) ➢ Indemnités journalières de 30€/jour pendant 300 jours avec franchise de 15 jours.

AISCALE

940 Route des PELERINS - 33490 VERDELAIS - France
Courtage d'assurance - SARL au capital variable de 1000€ - SIREN 529 587 313 - RCS BORDEAUX - N° orias 11 059 906 - www.orias.fr
AISCALE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société AISCALE.

SAAM VERSPIEREN GROUP

60, rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 PARIS - France
Courtage d'assurance- SAS au capital de 139 261,77 €- SIREN 572 031 870 - RCS PARIS - N° Orias : 07003050 - www.orias.fr.
SAAM ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SAAM.

LA GARANTIE CORPS DE L'ULM (CASSE)

Cette garantie permet la couverture de votre appareil s'il venait à être endommagé à la suite d'un accident.

La garantie peut être limitée au stationnement de l'appareil (moteur à l'arrêt) en tout lieu, sauf lorsqu'il est transporté sur une remorque qui reste une option, ou étendu à l'appareil lorsqu'il est dit en « évolution », c'est-à-dire, que le contact est enclenché et que le moteur est en marche (qu'il soit encore au sol ou en vol).

L'assurance en vol (évolution) garanti également l'appareil lorsque celui-ci est en stationnement.

GARANTIE CORPS EN VOL - Risques Ordinaires et Risques de Guerre (CRO – CRG)

La cotisation de cette garantie dépend de plusieurs facteurs comme les usages souhaités, l'expérience des pilotes autorisés, d'éventuels sinistres antérieurs, de la classe d'ULM concernée ou encore de sa valeur.

En dessous de 10.000€ de valeur assurée, l'appareil n'est pas assurable en « corps ».

Une franchise sera toujours applicable en cas de sinistre. Elle sera au minimum de 1500€.

Pour obtenir une tarification, il convient de compléter un formulaire qui permettra d'éditer une cotation personnalisée. Un formulaire sera envoyé sur simple demande par mail ou téléchargeable sur le site www.aiscale.fr

GARANTIE CORPS AU SOL - Risques Ordinaires et Risques de Guerre (CRO – CRG)

La cotisation de cette garantie dépend exclusivement de la valeur de l'appareil et de sa classe. En dessous de 10.000€ de valeur assurée, l'appareil n'est pas assurable en « corps »

Une franchise sera toujours applicable en cas de sinistre. Elle sera au minimum de 1000€

Quelques exemples de tarifs annuels pour un ULM multiaxes

Valeur assurée	10.000€	20.000€	30.000€	40.000€	50.000€	60.000€
Stationnement						
Moteur à l'arrêt	111€	218€	301€	391€	477€	558€

En option : GARANTIE CORPS (CRO) de l'ULM lors du transport sur une remorque (TRM)

La garantie CORPS est accordée lorsque l'appareil subit des pertes ou dommages quand il fait l'objet d'un transport par voie terrestre et dans le cadre d'un « accident caractérisé ». Les dommages concernant la remorque en elle-même ne sont pas couverts. La couverture en RC (pour les dommages aux autres) relève de votre assurance automobile/remorque.

La cotisation de cette garantie dépend exclusivement de la valeur de l'appareil.

Aucune franchise n'est applicable lors de la mise en jeu de cette garantie.

Quelques exemples de tarifs annuels :

Valeur assurée	10.000€	20.000€	30.000€	40.000€	50.000€	60.000€
TRM	100€	100€	111€	147€	184€	221€

AISCALE

940 Route des PELERINS - 33490 VERDELAIS - France
 Courtage d'assurance - SARL au capital variable de 1000€ - SIREN 529 587 313 – RCS BORDEAUX – N° orias 11 059 906 – www.orias.fr
 AISCALE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société AISCALE.

SAAM VERSPIEREN GROUP

60, rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 PARIS - France
 Courtage d'assurance – SAS au capital de 139 261,77 €- SIREN 572 031 870 – RCS PARIS – N° Orias : 07003050 – www.orias.fr.
 SAAM ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SAAM.